COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU MERCREDI 5 JUIN 2019

PV N° 10

Présents : Mme COUT, MM. MULOT, ROBERT, LEYNIAT, PLANCHAT.

Excusés : MM. APOLLARO, PARIS.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification.
Pour les Coupes et Challenges, ce délai est ramené à 48 heures.
Les frais de dossier (73 euro) seront à débiter au club appelant.

* ADOPTION DU DERNIER PV

Le procès-verbal n° 9 de la réunion du 29/05/19 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

* EXAMEN D'UNE RECLAMATION

- Réclamation n° 12 : match 20607270 AHUN (1) / ES GUERETOISE (3) Départemental 2 - Poule B du 02/06/19.

Réserves d'Ahun : « Je soussigné DESLOGES Patrick licence numéro 1100383221, porte réserve sur la participation de tous les joueurs appartenant au club de l'Entente Guérétoise, ces joueurs ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club, et ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les vingt-quatre heures. ».

Recevable en la forme (courrier électronique).

Ahun sera débité de 32 euro (droits de réclamation).

La Commission prend note de la confirmation écrite de l'arbitre du statut de réserve d'avant-match de la présente réclamation.

Après vérification, la Commission constate que quatre joueurs de l'ES Guérétoise ont effectivement participé à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure.

En conséquence, en application des articles 187 et 167 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, et 26.C.2. des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, la Commission donne match perdu par pénalité à l'ES Guérétoise (0 but, - 1 point) pour en attribuer le gain à Ahun (3 buts, 3 points).

ES Guérétoise débitée de 32 euro au profit d'Ahun (remboursement des droits de réclamation).

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions Seniors pour homologation.

Prochaine réunion : sur convocation

La Secrétaire : **Le Président :**

Stéphanie COUT. **Bernard MULOT.**